## DASHBOARD AU 30.10.2026

| Classe d'actifs | Indice de référence officiel | Nb de positions dans le portefeuille | Actif du compartiment (EUR mn.) |
|---|---|---|---|
| Actions | MSCI Europe Value (EUR) NR | 62 | 352 |

| Niveau de risque et de rendement | Performance YTD (1) | Perf. annualisée sur 3 ans (2) |
|---|---|---|
| 1 2 3 **4** 5 6 7 | 10,61 %<br>Indice de référence 15,89 % | 19,48 %<br>Indice de référence 22,00 % |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).
(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)

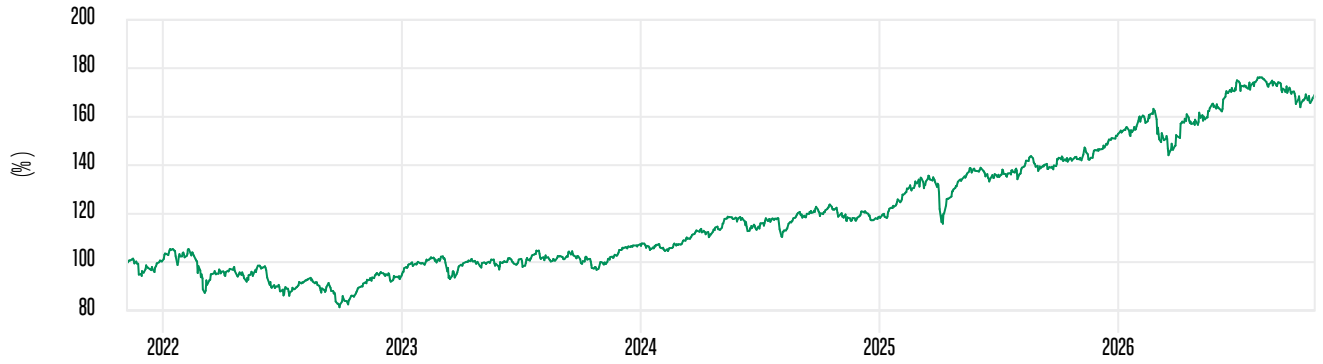


**Performances cumulées** au 30.10.2026 (en %)

| | YTD | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an | 2 ans | 3 ans | 4 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS | 10,61 | -0,19 | -3,58 | 5,91 | 18,00 | 41,59 | 71,84 | 87,49 | 70,31 |
| INDICE DE RÉFÉRENCE | 15,89 | 2,64 | -0,13 | 8,82 | 23,27 | 52,31 | 83,12 | 102,01 | 96,75 |

**Performances calendaires** au 30.10.2026 (en %)

| | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS | 28,34 | 10,87 | 14,97 | -7,25 | 27,38 | -13,56 | 20,19 | -18,53 | 9,77 | -0,70 |
| INDICE DE RÉFÉRENCE | 30,52 | 11,18 | 15,60 | -1,08 | 19,76 | -3,32 | 26,05 | -10,57 | 10,24 | 2,58 |

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.
2011 - 2021 : Au cours de cette période, l'indice de référence était le MSCI Europe (NR).
Source : BNP Paribas Asset Management



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

| Principales positions | |
|---|---|
| NESTLE SA N | 4,78 |
| ALLIANZ | 4,56 |
| HSBC HOLDINGS PLC | 4,55 |
| IBERDROLA | 4,32 |
| ROCHE PS PAR AG | 4,19 |
| ING GROEP | 3,37 |
| SIEMENS N AG N | 3,14 |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA | 3,11 |
| NOVARTIS AG N | 2,96 |
| UNICREDIT | 2,86 |
| **Nb de positions dans le portefeuille** | **62** |

| par Pays (%) | | Contre l'Indice |
|---|---|---|
| Allemagne | 18,47 | + 5,07 |
| France | 13,65 | - 1,00 |
| Espagne | 13,60 | + 5,69 |
| Italie | 12,12 | + 5,13 |
| Royaume-Uni | 9,95 | - 9,90 |
| Pays-Bas | 9,82 | + 1,15 |
| Suisse | 7,73 | - 5,06 |
| États-Unis | 4,19 | + 0,78 |
| Danemark | 2,09 | + 1,09 |
| Portugal | 2,00 | + 1,66 |
| Contrats de change | 0,39 | + 0,39 |
| Autres | 5,67 | - 5,32 |
| Liquidités | 0,31 | + 0,31 |
| **Total** | **100,00** | |

| par Secteur (%) | | Contre l'Indice |
|---|---|---|
| Finance | 40,99 | + 3,05 |
| Consommation de base | 13,15 | - 0,25 |
| Santé | 12,10 | + 1,47 |
| Industrie | 11,07 | + 4,73 |
| Services publics | 10,57 | + 3,01 |
| Matériaux | 4,75 | - 0,01 |
| Technologie de l'information | 3,02 | + 1,36 |
| Consommation discrétionnaire | 2,11 | - 1,25 |
| Services de communication | 1,54 | - 0,90 |
| Energie | - | - 10,87 |
| Contrats de change | 0,39 | + 0,39 |
| Autres | - | - 1,05 |
| Liquidités | 0,31 | + 0,31 |
| **Total** | **100,00** | |

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 30.10.2026
Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.
Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

## ESG (ENVIRONMENTAL, SOCIAL AND GOVERNANCE) Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

La méthodologie de notation ESG interne de BNPP AM détermine la note ESG d'un émetteur en évaluant sa performance par rapport à celle de ses pairs sur un ensemble restreint de questions ESG clés liées à l'environnement (p. ex. le changement climatique), aux questions sociales (p. ex. la gestion des ressources humaines) et à la gouvernance (p. ex. l'indépendance et la compétence des administrateurs).

BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour déterminer les notes ESG des émetteurs. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur relatifs à un pilier d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses pairs, il recevra une « contribution » positive pour ce pilier.

Chaque émetteur reçoit une note finale comprise entre 0 et 99, dont le résultat est calculé comme suit : la note 50 est utilisée à titre de référence, puis s'ajoute la somme des contributions de chacun des trois piliers.

### Informations extra-financières

**Score ESG**

| | Score neutre | Contribution environnementale (E) | Contribution sociale (S) | Contribution à la gouvernance (G) | Score ESG global | Couverture |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Portefeuille | 50 | 6.6 | 6.33 | 5.18 | 68.11 | 100% |
| Indice de référence | 50 | 2.85 | 4.59 | 3.97 | 61.41 | 99% |

Le score va de 0 (moins bon) à 99 (meilleur)

Source : BNP Paribas Asset Management

**Empreinte carbone (tCO2eq/M€ Valeur d'Actif)**

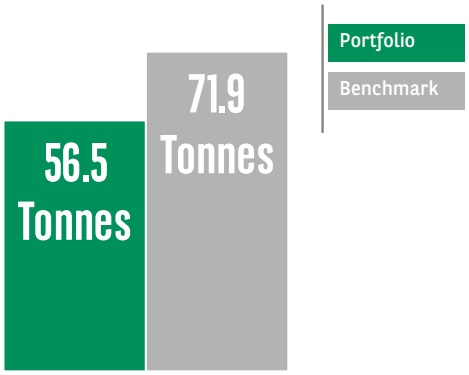

L'empreinte carbone du portefeuille est 21% plus faible que l'indice de référence

**Couverture**

| Portefeuille | Indice de référence |
|---|---|
| 100% | 99.3999% |

Cette section fournit le calcul agrégé de l'empreinte carbone de l'ensemble des investissements en portefeuille.
Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée en tCO2eq / million € de Valeur d'Actif Incluant Cash, EVIC.
Source: BNPP AM, Carbon Disclosure Project (CDP), Bloomberg, Trucost and Factset (EVIC)

Pour chaque million d'euros investi dans le fonds, la différence entre l'empreinte carbone du portefeuille et son indice de référence est équivalente aux:

Emissions annuelles moyennes de CO2 liées à la consommation d'électricité de 3 foyers

Emissions annuelles moyennes de CO2 de 4 voitures

Source: Calculateur d'évaluation du cycle de vie de l'EV – Outils de données de l'Agence internationale de l'énergie, en juin 2024, Émissions pour un véhicule de taille moyenne.

Source: Calculatrice des équivalences des gaz à effet de serre de l'Agence américaine de protection de l'environnement, d'après les Perspectives énergétiques annuelles 2023, utilisation de l'électricité à domicile aux États-Unis

## Informations extra-financières

### Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements, les performances et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

### Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille est la somme pondérée du ratio entre les émissions de carbone des entreprises et leur valeur d'entreprise respective incluant les liquidités. La somme est pondérée par le poids de chaque entreprise du portefeuille. Les émissions de carbone sont la somme des émissions de Scope 1 et 2. L'empreinte est exprimée en tonnes équivalent CO2 par an et par million d'euros de Valeur Entreprise. CDP, Bloomberg et Trucost sont nos fournisseurs de données sur les émissions de carbone.

### Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/ & https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/
Pour plus d'informations sur nos documents de développement durable, veuillez consulter la page web de BNPP AM : https://www.bnpparibas-am.com/fr/documentation-sustainability/

## RISQUE

**Niveau de risque et de rendement**

**Risque plus faible** **Risque plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

| **Analyse de risque** (sur 3 ans, mensuelle) | **Fonds** |
|---|---|
| Volatilité | 11,05 |
| Tracking Error | 4,22 |
| Ratio d'information | -0,61 |
| Ratio de Sharpe | 1,53 |
| Alpha | -4,21 |
| Beta | 1,11 |
| $R^2$ | 0,86 |

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.
La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque opérationnel**:En cas de défaillance opérationnelle au sein de la société de gestion, de l'un de ses agents ou du dépositaire, les investisseurs pourraient subir diverses perturbations (retard de paiement, de livraison...).

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.
Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## DÉTAILS

| **Commissions** | |
|---|---|
| Frais d'entrée max. | 3,00% |
| Frais de sortie max. | 0,00% |
| Commission de conversion max. | 1,50% |
| Frais courants réels (31.12.25) | 1,06% |
| Commission de gestion max. | 0,75% |

| **Chiffres clés** | |
|---|---|
| VL | 276,48 |
| 12M VL max. (04.08.26) | 289,92 |
| 12M VL min. (07.11.25) | 233,45 |
| Actif du compartiment (EUR mn.) | 351,58 |
| Première VL | 799,33 |
| Périodicité de calcul de la VL | Journaliere |

| **Codes** | |
|---|---|
| Code ISIN | LU0177332730 |
| Code Bloomberg | PARVEUP LX |

**Caractéristiques**

| | |
|---|---|
| Forme juridique | Compartiment de SICAV BNP PARIBAS FUNDS de droit Luxembourgeois |
| Durée d'investissement recommandée | 5 années |
| Indice de référence | MSCI Europe Value (EUR) NR |
| Domiciliation | Luxembourg |
| Date de lancement | 06.10.2003 |
| Gérant(s) | Sabine JORROT |
| Société de gestion | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg |
| Gérant délégué | AXA INVESTMENT MANAGERS UK LIMITED |
| Gérant délégué | BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe |
| Dépositaire | BNP PARIBAS, Luxembourg Branch |
| Devise de base | EUR |
| Service financier | BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles |
| Exécution/Type de cours | VL + 1 |
| Article SFDR | Article 8 – Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales |

## GLOSSAIRE

**Alpha**
L'alpha est un indicateur utilisé pour mesurer la valeur ajoutée apportée par la gestion active par rapport à une exposition passive à un indice de référence. Un alpha positif exprime une surperformance, tandis qu'un alpha négatif est le signe d'une sous-performance. Une manière simple de calculer l'alpha est de comparer la performance d'un fonds et la performance de son indice de référence. La différence entre les deux représente l'alpha du fonds Par exemple, un alpha de 0,50 signifie que le portefeuille a surperformé le marché (la performance de l'indice de référence ajustée de l'exposition du fonds au bêta) de 0,50 %.

**Bêta**
Le bêta mesure le risque de marché d'un portefeuille. Le marché est alors représenté par des indices boursiers (tels que le MSCI World) correspondant aux directives du portefeuille. Le bêta indique la sensibilité de la performance du portefeuille par rapport à la performance du marché. Par exemple, un bêta de 1,5 montre que le portefeuille enregistrera une performance de 1,5% quand le marché progressera de 1 %. D'un point de vue mathématique, il s'agit de la corrélation entre le portefeuille et le marché, multipliée par leurs ratios de volatilité respectifs.

**$R^2$**
Le coefficient de corrélation (R2) mesure la force et l'orientation d'une relation linéaire entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence. Ce coefficient est compris entre -1 et 1 ; 1 correspond à une relation linéaire croissante parfaitement corrélée, -1 à une relation linéaire décroissante parfaitement corrélée, et 0 signale une absence de corrélation linéaire.

**Ratio d'information**
Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

**Ratio de Sharpe**
Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

**Tracking Error**
La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

**Volatilité**
La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse http://www.bnpparibas-am.com

## DISCLAIMER

Cette documentation est produite par le Groupe BNP Paribas et/ou (l'une de) ses entités (ci-après la "banque"). Elle est à l'usage exclusif de la personne à laquelle elle aura été remise, que ce soit directement ou au titre d'un pouvoir de représentation. Cette documentation ne devra pas être distribuée, publiée ou reproduite en totalité ou en partie, par son ou ses destinataire(s). Cette documentation est une communication publicitaire. Ce document, fourni seulement à titre d'information, ne constitue en aucun cas une offre, un démarchage commercial ou une sollicitation de quelque nature que ce soit, en particulier dans un Etat ou une juridiction dans lequel/laquelle un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation n'est pas autorisé(e), ou auprès de personnes envers lesquelles un(e) tel(le) offre, démarchage ou sollicitation, est illégal(e) en fonction du domicile et/ou de la nationalité de celles-ci. Ce document ou une partie de ce document ne saurait constituer la base d'aucun contrat ou engagement et ne doit en aucune circonstance être considéré, dans quelque juridiction que ce soit, comme un prospectus ou une partie d'un prospectus, une offre, une sollicitation ou un appel au public pour des placements collectifs de capitaux, des produits structurés ou autres. Ce document a par conséquent une portée générale et ne constitue pas, vis-à-vis d'une personne en particulier, un conseil ou une recommandation personnalisée d'acheter, de vendre ou de détenir une valeur mobilière ou autre, ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. **L'investisseur peut obtenir la documentation légale de l'instrument financier en question auprès de son chargé de relation.**
**Dès lors que cette documentation présente de manière synthétique un produit ou une gamme d'instruments ou de services financiers, chaque investisseur potentiel est invité à se référer à et à examiner attentivement l'ensemble de la documentation relative à l'instrument/service financier considéré par ses soins et, le cas échéant, à poser toute question en lien avec l'instrument/service financier à un représentant autorisé de la Banque, de sorte à avoir une vision complète des caractéristiques et des risques potentiels du produit ou du service envisagé. Tout instrument/service financier présente un risque, en général en corrélation avec la performance ou le rendement espéré : il appartient à l'investisseur de s'assurer qu'il peut et veut supporter ce risque. L'investisseur potentiel est fortement invité à prendre connaissance et à comprendre, si ce n'est fait, les risques de chaque instrument ou service financier par lequel il est intéressé.** L'investisseur doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré. L'investisseur ne devra en aucun cas considérer ce document comme un document comportant des conseils d'ordre juridique ou fiscal. Chaque investisseur est invité à consulter ses propres conseillers externes en matière juridique, fiscale ou autre afin d'apprécier sous sa seule responsabilité l'opportunité d'investir dans l'un ou l'autre des instruments financiers décrits dans ce document. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le traitement fiscal qui sera appliqué à son investissement dans l'instrument financier décrit dans le présent document dépend de sa situation fiscale personnelle et sera susceptible d'évoluer durant la durée d'exécution du produit finalement choisi. Certains changements d'ordre juridique, fiscal ou réglementaire peuvent intervenir durant la période d'exécution d'un instrument/service financier et avoir également des conséquences défavorables sur la performance de l'investissement ou modifier voire même altérer sensiblement l'intérêt juridique, économique et fiscal de l'instrument/service financier pour l'investisseur.
Si ce document illustre des simulations/des performances et des rendements potentiels de l'instrument ou service financier à partir des données de marché dans les années récentes, il est rappelé que les performances ou rendements passés ne préjugent en aucun cas des résultats futurs. Sauf si

cela est spécifiquement mentionné par écrit, par exemple dans le cas de certains produits structurés, ce document n'entend pas donner de garantie de quelque nature que ce soit concernant le capital investi (s'agissant tant de sa préservation que de sa récupération) et/ou le rendement financier et/ou la performance d'un investissement dans tout instrument ou service financier qui y est décrit. De même, aucune des informations fournies ne peut être interprétée comme pouvant constituer une telle garantie. Cela signifie qu'en cas de survenance d'événements défavorables, l'investisseur pourrait subir des pertes substantielles, voire perdre l'intégralité du capital investi, ou plus en cas de "leverage".
Les informations, opinions et estimations figurant dans le présent document sont susceptibles d'évolutions postérieurement à la remise de ce dernier et la Banque n'effectue pas de suivi dans le temps des éventuelles recommandations générales données ni ne transmettra une information subséquente liée. Bien que ces informations, opinions et estimations proviennent de sources que la Banque estime fiables, cette dernière ne donne aucune assurance ou garantie, expresse ou implicite, ni ne saurait accepter aucune responsabilité, quant à l'exhaustivité, la fiabilité ou l'exactitude des informations y figurant. La responsabilité de la Banque ou d'une personne quelconque lui étant affiliée ne pourra pas être recherchée pour toute information incorrecte, incomplète ou absente, ou au titre de pertes prétendues résulter directement ou indirectement de l'utilisation des informations fournies ou recommandations générales faites dans ce document.
L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent détenir ou avoir détenu des positions ou des intérêts dans les instruments financiers mentionnés ou a pu agir comme "market maker" pour ces instruments financiers.
L'investisseur accepte que la Banque ou le groupe auquel elle appartient ou ses employés/administrateurs puisse/puissent avoir des liens avec les entreprises concernées et/ou leurs administrateurs et leur fournir divers services, y compris être membre de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, certains instruments ou services financiers impliquent des fonds multi-gestion. A cet égard, il est en outre rappelé qu'investir dans de tels fonds plutôt que directement dans les fonds sous-jacents et/ou instruments financiers dans lesquels ceux-ci investissent génère ou peut générer des frais supplémentaires à la charge de l'investisseur.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas de conclusion de transactions sur instruments financiers, les services fournis par la Banque font l'objet de frais ou commissions qui seront facturés à l'investisseur en application des tarifs en vigueur, lesquels sont, conformément aux Conditions Générales de la Banque en vigueur, susceptibles d'être modifiés pendant la durée de l'investissement. A cet effet, l'investisseur est invité à se référer aux conditions tarifaires de la Banque.
Suisse : Cette documentation est communiquée par BNP Paribas (Suisse) SA, Place de Hollande 2, 1204 Genève Suisse. **Dans l'hypothèse où ce document est présenté dans le cadre d'une convention de conseil en placement, il pourrait constituer une recommandation générale d'acheter ou de détenir une valeur mobilière ou autre ou d'effectuer, ou pas, une transaction quelconque. L'investisseur est invité à prendre connaissance de la brochure de l'Association suisse des banquiers (ASB) intitulée "Risques inhérents au commerce d'instruments financiers".** Il doit s'assurer qu'il a une connaissance, une compréhension et une expérience suffisante de ces risques pour procéder à sa propre analyse détaillée de tous les aspects de la transaction envisagée ou du service considéré. **Le présent document ne constitue pas un prospectus au sens des Annexes 1 à 6 OSFin**. BNP Paribas (Suisse) SA est réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).
En ce qui concerne les placements collectifs de capitaux étrangers offerts en Suisse, le prospectus, le document d'informations clés, les statuts, ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse, BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Suisse.

©BNP Paribas (Suisse) SA – 2024